L'Université Laval.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 37

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 10 FEVRIER 1881

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

o

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

o

Le public est informé que la Traverse Fisher, ci-devant Batoche sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan sauvant une reduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie.
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William, ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le, ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN.
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880.

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des animaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface.

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880.

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur, Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880—12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les côtes, les reins, et la tête, aux rhumes, à la toux, mal de gorge, [illegible], crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé où l'on s'en sert; et quand on en fait l'usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement, permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies au contraire tous sont charmés de son opération, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé et ses effets merveilleux à amoindrir les douleurs atroces du rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent le plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DAN'L L. CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

Successeurs de W. H. DISBROWE,

Ouvriront au commencement de Fevrier à la place anciennement occupée par le D. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
de legumes,
de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Americains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de fevrier et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3, P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU !

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jérôme Falcon de la Pointe de Chênes; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement recompensé.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville, en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX : — Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gerant.

Winnipeg 21 Aout 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'elargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de completer le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
Aout 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE , JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingenieur du District à Winnipeg le et apres le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.

Departement des Chemins de Fer et Canaux.

o

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Port Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

Embrou1116.

LE "METIS."

Jeudi, 10 Fevrier 1881.

NOTES D'OTTAWA.

L'honorable M. Langevin a donné un second grand dîner la semaine dernière.

Il est question de l'entrée de M. Aldéric Ouimet. M. P., dans le syndicat du Pacifique.

L'honorable M. Royal a été nommé vice-consul de France pour le Nord-Ouest. C'est une excellente nomination.

Les honorables MM. Norquay et Girard doivent avoir une entrevue avec l'honorable ministre des Travaux Publics, concernant l'érection des édifices publics dans notre province.

Les membres du parti libéral se réunissent aujourd'hui à Ottawa pour adopter des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de l'honorable Luc Letellier de St. Just.

Un grand nombre de bills privés ont été votés en première lecture. A présent que la question du Pacifique est réglée, la besogne de la Chambre va se faire promptement. On croit que la Chambre ne siégera pas maintenant plus de six semaines.

L'opposition est revenue à de meilleurs sentiments. Elle a abandonné le rôle d'obstruction qu'elle avait adopté et la seconde lecture du bill, basée sur les résolutions du chemin de fer, a eu lieu hier soir.

Mais l'honorable M. Anglin lui, aurait voulu recommencer la discussion qui dure depuis un mois, et à cet effet il a soulevé un point d'ordre, qui heureusement à été déclaré hors d'ordre par l'orateur.

La troisième clause du contrat entre le syndicat et le gouvernement permet à ce dernier, au lieu de payer au syndicat les $25.000 000 en argent, de garantir l'intérêt sur des bons montant à cette somme, que la compagnie émettra à la condition que cet argent soit mis en dépot entre les mains du gouvernement, lequel paiera au syndicat un intérêt de 4 o/o. De cette manière le gouvernement contracterait virtuellement un emprunt de $25,000,000 au taux très bas de 4 o/o au pair, et cette somme servirait à racheter $25.000.000 de bons sur lesquels le gouvernement paie 5 o/o.ce qui constituera une économie de 1 o/o ou de deux millions et demie d'intérêt par année.

M. Blake a voulu attaquer cette clause et prétendre que le syndicat par cet arrangement devait faire beaucoup d'argent, mais les explications si claires de Sir Leonard Tilley ont complètement satisfait la chambre.

NOUVELLES DU CANADA.

Une rumeur circulant à Québec, prétend que la législature provinciale se réunira vers le 24 de Mars.

On dit que les communications avec l'Ile du Prince Edouard sont irrégulières. Les glaces du Détroit retardent souvent le transport des malles.

Environ 150 hommes sont employés dans les ateliers du chemin de fer du Nord à Québec. Déjà quarante mille piastres ont été dépensées en ouvrages,et cette année,il sera construit dans ces ateliers trois ou quatre cents chars-plateforme et environ trois cents chars fermés. Les réparations seront considérables et le nombre des ouvriers sera augmenté.

Atitude de la population Francaise de Manitoba au sujet de l'extension des limites de la Province.

Nous lisons la correspondance qui suit dans le *Courrier de Montréal* :

" Il paraîtait que le fanatisme n'est pas encore éteint dans la province de Manitoba, et nous en avons eu la preuve dans la législature locale, à la séance du 20 décembre dernier. Nous avons pu nous convaincre une fois de plus de la générosité et de l'esprit de justice dont un trop grand nombre est animé vis-à-vis de la nationalité française.

" La presse a annoncé dernièrement que Manitoba s'était adressé par l'entremise de son premier ministre au gouvernement fédéral pour obtenir l'extension de ses limites.

" Le territoire qui doit être annexé est une dizaine de fois aussi vaste que la province telle qu'elle existe actuellement. On comprend que cette acquisition nécessitera une augmentation de députés.

" Il est assez probable qu'au lieu de 24 membres nous en aurons 36 pour commencer. Nous ne comptons aujourd'hui que 8 comtés où notre population se trouve en majorité et il n'était que naturel pour les membres français en face des changements que le ministère projetait. de s'adresser au " British fair play" dont l'hon. M. Norquay aime tant à parler dans ses discours afin qu'une certaine protection nous fût accordée pour l'avenir.

" A la séance du soir lorsque l'hon. M. Norquay eut expliqué au nom du gouvernemet le bill concernant l'extension des limites, MM. Taillefer et LaRivière déclarèrent au nom des membres de langue française qu'ils seraient prêts à supporter cette mesure, à la condition que l'on insérât une clause dans le bill garantissant pour l'avenir que les limites des 8 comtés qui sont aujourd'hui reconnus comme nous appartenant, ne seraient pas changées.

" Voci d'ailleurs l'amendement préparé par les membres Français et qui résume leur demande :

(*La correspondance donne ici les résolutions de MM. LaRivière et Taillefer que nos lecteurs connaissent déjà.*)

" Nous avions lieu de croire que l'hon. Norquay ne rabaisserait point la discussion par les excès de langage que l'on explique difficilement chez un ministre quand on ne connaît l'esprit étroit et mesquin de ce saltimbanque politique qui ne s'est maintenu au pouvoir qu'en spéculant sur les préjugés de ses compatriotes.

" Mais il fallait bien que l'hon. M. Norquay vint déverser un peu de son fiel et lancer l'injure à notre nationalité, afin de faire sa cour à quelques créatures de son entourage.

" Qu'avez vous à craindre, s'est-il écrié d'un ton arrogant, d'une majorité anglaise. Pourquoi ces motifs de défiance. On nous parle de certains priviléges dont jouit la minorité anglaise de la Province de Québec et l'on prétend que semblables garanties devraient être accordées à la population françaiae de Manitoba."

" Je n'ignore pas qu'en effet les Anglais de la Province de Québec ont obtenu lors de la confédération que les limites de 13 comtés où ils étaient en majorité ne fussent point changées sans le concours nes membres les représentant ; *mais dans cette circonstances la minorité était anglaise et dans ee cas ci la minorité est française.* (" In that instance the minority were English and in the other, the minority are French.")

" Le *Free Press* et le *Times*, l'organe du gouvernement, qui ont reproduit le discours de l'Hon. Premier, ont rapporté ces paroles, et c'est de la presse anglaise que j'extrais cette partie de son discours. Ainsi donc le Premier Ministre ne se gêne pas de dire à haute voix au nom du gouvernement que c'est parce que nous sommes français, que nos justes demandes sont rejetées avec un souverain mépris et que si nous étions Anglais........,oh! alors, ce serait différent.

" Qu'ils sont gentils, aimables et généreux ces Anglais, quand ils possèdent une majorité suffisante pour nous écraser.—Ce n'était pas assex de repousser d'un pied dédaigneux notre appel à leur généreuse libéralité et au " *British Fair Play*" dont ils parlent tant quand ils ne sont pas assez forts pour dominer, il fallait y ajouter l'insulte. Et pour comble de malheur, nous n'avons pu trouver dans le ministère *un seul homme de cœur* pour elever la voix en notre faveur.

" C'est cela, nous sommes, il est vrai, sujets britanniques comme les autres nationalités de la Puissance et peut être plus loyaux que nos insulteurs, mais nos pères sont venus de la France, et nous sommes demeurés Français, c'est pourquoi il faut nous ostraciser.

" Veut on nous faire disparaître complètement de la Chambre et redistribuer les limites des districts électoraux de manière à n'avoir que des députés anglais ?

" Tel semble en effet être le but que se propose le par trop gentil Premier ministre qui a toujours cherché noise à l'élément Français.

"Nos amis d'Ottawa permettront-ils à M. Norquay de nous abreuver ainsi d'insultes et de former dans le Nord-Ouest une nouvelle province d'après ses caprices ou plutôt ses sentiments de haine et de mesquinerie vis-à-vis la race Française.

" C'est vers eux que nous tournons nos regards, c'est à eux que nous nous adressons pour revendiquer nos droits méconnus et honnis. Nous savons qu'il y a assez de membres Anglais bien pensant aux Communes pour ne point permettre au despote Norquay qui veut jouer son petit rôle d'autocrate, de pressurer une minorité qui ne demande que le droit d'avoir 6 ou 7 membres dans une province ou elle compte pour un tiers, pour faire entendre sa voix.

" En Angleterre, les minorités sont protégées avec un soin jaloux et si l'on ne fait pas toujours droit à leur demandes au moins on ne songe point à tailler et remanier les comtés de manière à les priver de la juste représentation à laquelle leur population leur donne le droit.

" Il n'y a qu'à Manitoba où l'on traite de cette façon une minorité de loyaux et fidèles sujets.

" Il est bon que les faits et gestes de l'hon. M. Norquay et la manière dont il traite l'élément français soient connus dans la Province de Québec, afin que nos amis à Ottawa puissent nous tendre la main et nous aider dans la révendication de nos droits.

" Nous sommes en droit d'espérer que la résolution que nous avons citée plus haut, ou toute autre comportant en substance le même effet fera partie du bill de l'extension des limites de Manitoba, qui sera avant peu soumis à l'approbation des députés aux Communes d'Ottawa.

NUMA.

ELECTION DES COMMISSAIRES D'ECOLE.

Arrondissements Scolaires Catholiques.

L'élection des Commissaires, dans les divers arrondissements scolaires catholiques de cette Province, ont eu lieu lundi dernier. Ont été élus :

Saint Boniface.

M. Alexis F. Dégagné.

St. Boniface Sud.

M. David Champagne.

Winnipeg.

M. Dauiel Carey.

St. Vital.

M. Louis Lavallée.

St. Pierre Nord.

M. Jean Rougeau.

Lorette Ouest.

M. Camille Henri

Baie St. Paul Est

M. Jean Baptiste Boucher.

Rivière Salle.

MM. Charles Laviolette et Pierre Allary.

Baie St. Paul Ouest.

MM. Andrew Bourke et Pierre Faille.

St. Frs.-Xavier Ouest.

M. Toussaint Lucier.

St. Frs.-Xavier Est.

M. Maxime Lépine.

St. Norbert No 2.

M. Joseph St. Germain, fils.

St. Norbert No. 3.

MM. Joseph Lambert et François Delorme.

Dufferin.

M. Joseph Tennant.

St. Pierre Centre.

M. Philippe Fortier.

CONSEIL MUNICIPAL.

Il y a eu lundi soir une séance ordinaire du Conseil Municipal de St. Boniface. Etaient présents : M. La Rivière Préfet et MM. les Conseillers Couture, Carrière, Gauvreau Joyal, Lévêque et Marion.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière réunion, les documents ci après énumérés sont lus et déposés sur la table :

Une lettre de l'Hon. C. P. Brown Ministre des Travaux Publics, attirant l'attention du Conseil, sur la loi passée à la dernière réunion de la Législature, donnant aux municipalités le soin et l'entretien des chemins publics.

Une pétition de Michael Fogarty et autres demandant la nomination d'un homme de police.

Un rapport du comité des finances recommandant une allocation de deux cents piastres en faveur de l'Hôpital Général de St. Boniface et le paiement de quelque compte.

Un rapport des auditeurs se lisant comme suit :

A MM. les membres du Conseil Municipal de St Boniface

Messieurs—Les soussignés ont l'honneur de vous faire rapport, qu'ils ont examiné les comptes du Trésorier et que les livres et ces comptes ont été trouvés dans un parfait état, et bien tenus.

La balance de l'actif étant de quatre cent huit piastres et quinze centins au 31 Décembre 1880

Vos auditeurs doivent cependant faire remarquer au Conseil, qu'il serait préférable à l'avenir, de payer chaque compte par des chèques imprimés spécialement pour l'usage du Trésorier et qu'il soit mentionné sur chacun de ces chèques l'objet pour lequel la dépense est faite et en vertu de quelle autorité ils sont émanés.

Vos auditeurs croient aussi devoir suggérer de ne pas donner à l'avenir de contrat pour plus de cinquante piastres, sans avoir préalablement reçu des soumissions, conformément à la clause 89 du Règlement concernant la Régie du Conseil.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) P. H. PRINCE,
" R. CAMIRANT,
Auditeurs.

St. Boniface, 7 février 1881.

Le rapport du comité du feu recommandant l'organisation d'une brigade et soumettant un règlement à cette fin, est ensuite pris en considération en comité général, le conseiller Joyal au fauteuil.

Après la lecture du rapport, le comité se lève, rapporte progrès, et demande la permission de siéger de nouveau. Accordé.

Le rapport du comité des finances est considéré en comité général sous la présidence de M le conseiller Marion et adopté sans amendement.

Le rapport du comité général est ensuite adopté sur proposition du conseiller Lévêque, secondé par le conseiller Joyal.

Sur proposition du conseiller Lévêque, secondé par le conseiller Couture, le Trésorier reçoit instruction de payer les sommes d'argent mentionnées dans ce rapport y compris l'allocation faite à l'Hôpital Général de Saint Boniface.

Le rapport des auditeurs est reçu et adopté sur proposition du conseiller Marion, secondé par le conseiller Couture.

M le conseiller Gauvreau introduit un règlement pour abolir l'indemnité des membres qui est lu une première fois.

Un règlement concernant la morale publique est introduit par le conseiller Lévêque et lu une première fois.

Sur proposition du Conseiller Gauvreau secondé par le Conseiller Marion, M. Alexandre Kittson est nommé cotiseur pour l'année 1881.

Un comité composé des conseilers Couture, Marion, Gauvreau et Lévêque est nommé pour mettre à étude et suggérer au conseil la meilleure organisation de police qu'il serait possible et convenable d'adopter dans la Municipalité, avec instruction de faire rapport à la prochaine séance.

La pétition de M. Fogarty et autres est déférée à ce comité.

Et le conseil s'ajourne à jeudi le 10 courant à 8 heures p m. sur proposition du conseiller Lévêque secondé par le conseiller Joyal.

Les comités Permanents de cette Municipalité se composent comme suit;

FINANCES.

MM. Les conseillers Lévêque, Couture et Marion.

TRAVAUX PUBLICS.

MM. Les conseillers Gauvreau Carrière et Joyal

VOIRIE.

MM. Les conseillers Couture, Carrière et Joyal.

SANTÉ PUBLIQUE.

MM. Les conseillers Marion, Carrière et Lévêque.

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES.

MM. les conseillers Gauvreau, Joyal et Marion.

NOUVELLES DIVERSES.

—

Le percement pour étudier la nature du terrain à travers lequel doit être pratiqué le tunnel entre Montréal et Longueuil est commencé.

—

On parait s'occuper sérieusement, dans le Sud, de la division du Texas en quatre ou cinq Etats, division qui aurait pour effet, comme on sait, de donner au Sud une prépondérance marquée au sénat, pour plusieurs années.

—

L'Indiana vient d'adopter une loi d'instruction obligatoire, en vertu de laquelle les enfants valides de six à seize ans seront tenus d'aller à l'école ; à défaut par eux de se conformer à cette disposition légale, leurs parents ou gardiens auront à payer une amende variant de $2 à $5 pour chaque enfant absent de l'école et pour chaque jour d'absence.

Voilà qui est rigoureux.

—

La législature de New York est saisie d'un projet de loi pour appliquer la peine du fouet aux batteurs de femme : vingt cinq coups pour chaque offense, tel serait le minimum de la peine, aux termes de la nouvelle loi proposée. Nous espérons que ce projet passera. Il est bien vrai qu'il y a des lutins en jupon tout aussi bien que des brutes en pantalon ; mais les femmes assez sataniques pour provoquer leur mari à de telles extrémités sont, Dieu merci, fort rares ; tandis que les maris batteurs de femme, comme les esprits impurs dans le corps des pourceaux, s'appellent légion C'est, du moins, ce qu'assurent les annales de l'ivrognerie.

—

Si les légendes d'enterrés vivants ont été fortement brodées, il n'en reste pas moins indiscutable qu'il y a eu de nombreux cas de mort apparente.

Ainsi Lancisi, premier médecin du pape Clément XI assure avoir vu une personne de distinction dont il ne dit pas le nom, reprendre le mouvement et le sentiment dans l'église, tandis qu'on y chantait son service.

Pierre Zacchias, célèbre médecin de Rome, rapporte un fait du même genre. Il s'agit d'un jeune homme mort à l'hôpital du Saint Esprit, d'une attaque de peste, qui fut deux fois mis en bière et qui finit par guérir si bien qu'il vécut encore plusieurs années.

A Toulouse, raconte-t-on aussi, un domestique, sachant que sa maîtresse, avait été enterrée avec un diamant au doigt, alla pour la voler ; la bague ne glissant pas, il voulut couper le doigt. La morte revint, et le voleur, frappé d'épouvante, mourut d'une congestion cérébrale.

Le huitième volume des Causes Célèbres nous présente un fait de cette nature, qui donna naissance à un très grave procès.

Deux marchands de la rue St-Honoré avaient projeté d'unir leurs enfants, mais un riche financier demanda la jeune fille en mariage, et le père, séduit par la fortune, imposa à sa fille une union qu'elle détestait. A peine mariée, la jeune fille tomba dans une maladie de langueur et mourut.

Le jeune homme, instruit de cette mort, voulut revoir sa bien-aimée. Il corrompit le fossoyeur, la déterra pendant la nuit, et, sous ses baisers, le cadavre revint à la vie.

Après les premiers moments de surprise et de joie, ils voulurent profiter de ce miracle qui les réunissait et tous deux s'enfuirent en Angleterre. Mais au bout de dix ans, se croyant oubliés, ils revinrent en France, et comme ils ne prirent aucune précaution pour se cacher, le mari reconnut sa femme, prit des renseignements et porta plainte à la justice qui condamna la femme à retourner avec lui.

Inutile de dire qu'elle s'empressa de ne point le faire et de retourner en Angleterre avec celui qu'elle aimait et qui lui avait sauvé la vie.

—

EXÉCUTION BARBARE—Voulez vous connaître les châtiments infligés à des personnes qui, sous Nicolas, avait organisé en Sibérie une conspiration en faveur de ce pays ?

Par arrêt de l'empereur Nicolas, l'abbé Ciérocinski le colonel Gorski, la russe Mélidine et deux autres conjurés dont j'ai oublié les noms, furent condamnés à sept mille coups de verges *bez-postchadi* (sans merci.)

Les autres conspirateurs furent condamnés, les uns à deux mille coups les autres à trois mille coups de verges, d'autres aux travaux forcés à perpétuité ; quelques-uns furent envoyés dans les compagnies disciplinaires et enfin d'autres furent enfermés dans les forteresses. Ces onze cents fous héroïques, eurent les uns une mort violente, les autres une mort lente mais horrible.

En 1839, je m'en souviens comme si c'était hier, l'exécution des cinq principaux chefs eut lieu sur la grande place d'Omsk ; le général Goloséif, célèbre par sa cruauté froide et implacable, avait été envoyé de Petersbourg, pour commander cette lugubre exécution ; il fit ranger deux bataillons complets sur la place, l'un devait mettre à mort Ciérocinski et ses quatre compagnons d'infortune ; l'autre bataillon était destiné à exécuté ceux condamnés à un nombre de coups moindre.

L'abbé Ciérocinski Mélidine Gorski et leurs deux complices dont le nom m'échappe furent amenés sur la place ; on leur lut leur arrêt,.. Ensuite le *skvozstroi* (défilé) commença.

L'abbé, par surcroît de cruauté à son égard, passa en dernier ; il assista au supplice des quatre autres, je ne vous parlerai que du sien

—J'ai assisté, dis je au prince, à cette affreuse chose qu'on nomme le defilé dans la ville de Toboisk.

—Alors vous savez, continua le prince de K...., que le condamné a les mains attachées à un fusil dont un soldat qui marche devant tient la crosse,

—Oui, et j'ai vu la baïonnette de fusil pénétrer dans la poitrine du malheureux à chaque subresaut que lui faisait faire la violence des coups qu'on lui infligeait.

—Vous connaissez un peu la Russie à ce que je sais...Eh bien ! lorsque le tour de l'abbé Ciérocinki arriva, il entonna d'une voix claire et ferme le *Miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam ;* pendant quelques minutes, nous tous, qui, par ordre, assistions à cette sanglante tragédie, nous entendîmes ce trio, la voix du martyre, le sifflement des verges et la voix stridente du général Goloséif, criant aux soldats, *pokrépetché*, *pokrépetché* (plus fort, plus fort). Enfin la douleur vainquit le courage de ce prêtre, le chant fut remplacé par un râle, puis le supplicié tomba sur le sol, sanglant et évanoui. Commme il n'avait reçu que mille coups, on le déposa sur un traineau en l'attachant de façon à présenter son d'os aux coups, le traineau défila entre les rangs, les soldats frappèrent à tours de bras, l'abbé fit entendre quelques cris de douleur, puis de sourds gémissements et enfin plus rien, il était mort ; mais son cadavre reçut encore des coups, il fallait que l'arrêt portant cinq mille fut exécuté.

Le traineau portant ce cadavre passa devant moi, le corps de l'abbé n'était plus qu'un amas confus de chairs saignantes et dos broyés... Oh ! quelle horreur ?

Nouvelles Locales

—Le Conseil Municipal se réunit ce soir à 8 heures,

—Le pont de la Rivière La Seine, a besoin d'être réparé,

—Il est tombé beaucoup de neige depuis quelques jours.

—Les hengars de la gare du chemin de fer à St. Boniface, ont été renversés par le vent vendredi soir

—M. Sénécal a été élu Préfet de la Municipalité de St. François Xavier, à la place de M Régnier.

—La société d'agriculture Provinciale se réunira mercredi prochain, le 16 de ce mois, à Winnipeg.

—M. J. B. Filion de Ste. Agathe, a acheté le lot de terre de M. Bourbonnais à St. Jean-Baptiste ; prix $1,500 comptant.

—M. Lanciot a transporté son bureau chez MM. Stobart, Eden et Cie., où il reçoit sa clientèle avec le plus grand plaisir.

—Le Rév. Père Allard, O. M. I. Missionnaire au Fort Alexandre, Kewatin, était à St. Boniface la semaine dernière.

—Les bureaux du Syndicat du chemin de fer Pacifique Canadien seront installés dans la nouvelle bâtisse de la Banque de Montréal à Winnipeg.

—Les Sœurs de la charité ont reçu avec beaucoup de reconnaissance l'allocation de $200 faite en faveur des œuvres de charité, par le Conseil Municipal de St. Boniface.

—La compagnie d'infanterie de St. Boniface, se réunit les lundi et vendredi de chaque semaine pour les exercices militaires, les hommes font beaucoup de progrès et la compagnie fera honneur à notre localité.

Annonces Nouvelles

LE

Cathologue Illustre de Vick.

—(o)—

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN, 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE, 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 ; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ; ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y,

10 février 1881.

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An !

Mouchoirs en dentelle / do brodés / do de Paris
Mouchoirs en soie / do en toile / do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

DES SOUMISSIONS cachetées portant la suscription "Provisions, fourrage et éclairage pour la Police à cheval," et adressées au "Très Honorable Ministre de l'Intérieur, Ottawa," seront reçues jusqu'à midi de SAMEDI le 5 MARS.

L'on pourra se procurer des formules imprimées de soumissions, contenant tous les renseignements nécessaires au sujet des articles et des quantités voulus, en s'adressant à ce département ou au bureau de H. L. Reynolds, agent de la Police à cheval du Nord Ouest, Winnipeg.

Aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit faite sur ces formules imprimées.

Il ne sera rien payé pour cette annonce aux journaux qui la publieront sans en avoir preaiablement reçu l'autorisation.

J. S. DENNIS,
Député du Ministre de l'Intérieur.
FRED. WHITE,
Contrôleur,
Ottawa, 28 Janvier 1881. 2f

Avis.

—

Des soumissions cachetées, adressées au "Surintendant Général des Affaires des Sauvages," et portant la suscription "Soumissions pour Approvisionnements des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, Samedi, le 26 février 1881, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, aux differents points du Manitoba et des territoires du Nord-ouest, pour l'année 1881-82. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épiceries, munitions, ficelle bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, harnais, etc.

On pourra obtenir des formules de Soumission et les details relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au soussigné ou au Surintendant des Sauvages, Winnipeg.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions

[Aucun journal ne devra insérer cette annonce sans en obtenir l'autorisation spéciale de ce département, par l'entremise de l'Imprimeur de la Reine.]

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages.

Dépt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, 17 janvier 1881. } 36—4f

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG.

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en etat de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

—

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

Chemin de fer du Pacifique CANADIEN,

—

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

—

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de " toutes entailles ou coches, taillées ou " sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds " de long, aplanies sur les côtés opposés à " une épaisseur uniforme de 6 pouces, la " surface aplanie n'ayant pas moins de 6 " pouces sur chaque côté aux deux petits " bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses delivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque,
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARCENT COMPTANT seront faits après inspecttion et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.
Winnipeg, 1er fév. 1881.

Municipalite d'Assinibioa.

—

Le temps pour le paiement des taxes dues à la Municipalité ci-dessus mentionnée est prolongé jusqu'au 1er de mars, après quoi le collecteur forcera la rentrée du paiemant des dites taxes suivant la loi.

W. F. LANE,
36—4f Greffier.

Demandes de transfert de Licences.

—o—

Hotels—L. Thompson, Emerson ; Edward Whyman Winnipeg

JOHN FRASER,
Président des C. des L.
Winnipeg, 27 janvier 1881. 35-2i

DEMANDES DE LICENCES

—

Hotels,— Thomas Forrest, Portage La Prairie ; George A. Glines, Morris ; John A. Howell, Selkirk.
Epiceries,—J. R. Richard, transfert.
" " H. E. Dorval, Baie St. Paul.
JOHN FRASER,
36—2 P. C. L.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine reouverture de la session de la Législature de Manitoba pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Westbourne et Nord Ouest

J. A. M. AIKINS,
Solicitor.
Winnipeg, 9 février 1881. 6-f

Embroul1116.

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée: "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Soliciteurs pour les Requerants
Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25

Avis Public

Est par le present donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve la Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS,
Sollicitaurs pour les Requerants.
noa—10 déc.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Législature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelée "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne avec embranchements et lignes d'eperon, et d'acquérir, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront nécessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

A. M. AIKINS,
Sollicitours pour les Requerants.
17 nov—1m—25

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorpore une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants.
Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 35 et intitulé: "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba."

Daté à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les Requèrants.
25—4f

Avis public.

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD,
Solliciteurs pour les Requérants.
Winnipeg 17 nov. 1880—4s-25.

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORDOUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

BROCHE A CLOTURE!

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à emplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Frères,

ENSEIGNE
DE LA
SCIE ROUGE
GRANDE RUE,
WINNIPEG

Mulholland Frères,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Cable,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bèches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES.

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; commandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.
GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S. Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons Gratis par la malle UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres ont produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et Canada par la malle sur reçu du prix ci haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y
24 Juil, 1877. 1a

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNÉES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien definie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

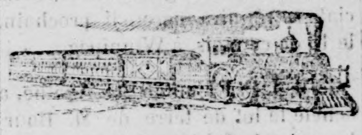

Chemin de fer Pacifique Canadien.

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar. Lac Travers.
Exquotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 pm

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		1:30am	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Exquotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem. 2:30 pm			8:15pm	7:10pm.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St. Boniface. Les trains-mixtes de St. Paul via Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès via Fergus Falls à 5 45 hrs. de l'avant-midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent via Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte via Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

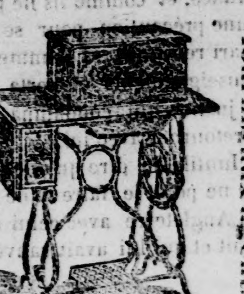

LA NOUVELLE
Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHÈRE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, il est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, —conditions libérales, circulaires, etc., —s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE
DE
PROPRIETES FONCIERES,
D'ASSURANCES,
de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A.C. LaRiviere – Alex. Kittson
ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidelité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifierent le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins,

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,
Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Piles, et Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé avec instructions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879